

Municipalité

Réponse de la Municipalité à la question de M. Matthieu Carrel déposée le 8 décembre 2023

« La Municipalité va-t-elle renoncer à l'indexation de son traitement pour 2023 ? »

Lausanne, le 14 décembre 2023

Rappel de la question

«Au vu de la situation budgétaire et économique, et au vu du fait que Madame la Municipale Germond n'était pas en situation de répondre à cette question lors du budget, nous demandons si la Municipalité a l'intention de renoncer à l'indexation de son traitement en 2023?Lors du traitement du budget 2023, le PLR a déposé un amendement tendant — entre autre — à supprimer l'augmentation de leurs salaires à laquelle les Conseilléres municipales et Conseillers municipaux ont droit en application des règlements en vigueur. Cet amendement, qui a été refusé, était motivé par le fait qu'indexer des salaires supérieurs à CHF 200'000 n'apparaissait pas comme une priorité au vu des difficultés de l'économie et des déficits élevés que connaît la ville de Lausanne. Madame la Municipale Germond a répondu que l'indexation étant automatique et technique, elle devait figurer au budget, ce qui est plausible. Suite à cette réponse, le soussigné a demandé si — indépendamment des questions techniques — la Municipalité avait l'intention politique de renoncer de son propre mouvement à cette augmentation, comme elle l'a déjà fait en été, ce qui serait appréciable. Madame Germond a expliqué qu'elle n'était pas encore en mesure de répondre à cette question, que nous nous permettons donc de réitérer par écrit.»

Réponse à la question posée

La Municipalité répond comme suit à la question posée :

Question 1 : La Municipalité va-t-elle renoncer à l'indexation de son traitement pour 2023 ?

Conformément à l'article 32, alinéa 2 du <u>règlement pour la Municipalité de Lausanne</u>, qui est de compétence du Conseil Communal, les salaires des Municipaux ont été adaptés comme ceux de la fonction publique.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de M. Matthieu Carrel.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 14 décembre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic Grégoire Junod DE LANNE

Le secrétaire Simon Affolter